

Document de travail – 2013

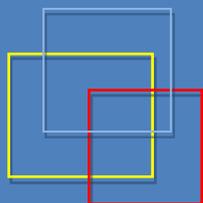
Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo

Synthèse des études de cas



Par Fatime Christiane N'Diaye

Octobre 2013



Copyright © Organisation internationale du Travail 2013

Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Données de catalogage avant publication du BIT

N'Diaye, Fatime Christiane

Genre et travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo : synthèse des études de cas / par Fatime Christiane N'Diaye ; Bureau international du Travail, Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger et Togo. - Dakar: BIT, 2013

Document de travail ; 2013

ISBN 9789222281190

International Labour Office; ILO DWT for West Africa and ILO Country Office for Senegal, Benin Burkina Faso Cape Verde Côte d'Ivoire Guinea Guinea Bissau Mali Mauritania Niger and Togo

travail des enfants / jeune fille / garçon / enfant travailleur / industrie minière / exploitation de carrières / Burkina Faso / Mali / Togo

13.01.2

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

Remerciements	5
Préface	6
Introduction	8
I. Déterminants du travail des enfants dans les mines et carrières différenciés entre les sexes	11
1.1 Le déterminant de la pauvreté : un impact différencié par sexe sur le travail des enfants	11
1.2 La non scolarisation et la défectuosité des systèmes scolaires	15
1.3 La compétitivité différenciée par genre du travail des enfants : une main-d'œuvre infantine adaptée et rentable.....	18
II. La division du travail des enfants dans les mines et carrières : une ségrégation reproduite	20
2.1 Des activités différenciées pour les filles et les garçons	20
2.2 Inégalité de genre dans la rémunération et l'autonomie économique.....	24
2.3 Pénibilité des tâches et violence des filles et garçons sur les lieux du travail	27
III. Impacts différenciés par genre du travail des enfants dans les mines et carrières	31
3.1 Conséquences sexo-spécifiques des pires formes de travail des enfants dans les mines et carrières sur la santé de la main-d'œuvre infantine.....	32
3.2. Incidences du travail des enfants dans les mines et carrières sur la scolarisation.....	35
3.3. Une reproduction des disparités de genre	38
Conclusion	42
Bibliographie.....	45

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Genre et utilisation des revenus par les enfants dans les sites aurifères du Burkina Faso	14
Graphique n°2 : Raisons principales du travail des enfants selon le sexe	15
Graphique n°3: Données sexospécifiques sur la situation de scolarisation des enfants travaillant dans les mines sur les sites du Burkina Faso	16
Graphique n°4: Répartition sexuelle des activités ménagères chez les enfants travailleurs sur les sites du Burkina Faso	21
Graphique n°5 : Données sexospécifiques sur la durée journalière moyenne de travail des enfants dans les mines et carrières dans les sites de l'étude	24
Graphique n° 6 : Typologie de la violence basée sur le genre sur les sites du Togo	30
Graphique n° 7 : Répartition des filles et garçons selon certaines caractéristiques de SSR	35
Graphique n° 8 : Données sexospécifiques sur les raisons d'abandon et de non scolarisation des enfants travailleurs	36
Graphique n° 9: Données sexospécifiques sur les rapports de soumission entre filles et des garçons sur les sites aurifères du Burkina Faso	40

Remerciements

Ce document de travail est un effort conjoint du Bureau de l'OIT pour l'égalité entre les hommes et les femmes (GENDER), le Programme pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, le Bureau Pays de Dakar et son Equipe d'Appui au Travail Décent. Les recherches sur le travail des enfants dans les mines et carrières ont été réalisées au Burkina Faso sous la direction, au Burkina Faso du Dr Nestorine SANGARE, au Mali du Dr Baye DIAKITE et au Togo de Ednam SONGHAI.

Ce document de travail de synthèse a été préparé par Fatime Christiane N'Diaye, Spécialiste Genre. Elle tient à remercier tous ses collègues qui se sont investis pour la révision du papier ainsi que les chercheurs qui n'ont ménagé aucun effort pour collecter des données dans des circonstances souvent difficiles. Des remerciements particuliers à Mme Adrienne CRUZ de GENDER, pour la pertinence de ses remarques, à Djibril Ndiaye et Caroline Kane de l'ETD/BP-Dakar, pour la relecture, les corrections et la mise en page du document.

Préface

Le travail des enfants est un problème préoccupant à double titre : d'abord, en raison du nombre des enfants concernés qui demeure très élevé, puis des conséquences négatives que le travail prématuré a sur le développement personnel de l'enfant et sur le développement économique et social du pays.

Ce document de travail, basé sur des études réalisées au Burkina Faso, au Mali et au Togo montre que le travail des enfants dans les mines et carrières, qui fait partie des pires formes de travail au regard de la Convention n° 182 de l'OIT, est ingrat, dangereux répétitif et pénible. Il ne résulte, ni pour les enfants, ni pour leurs parents, de choix influencés par des représentations sociales positives du travail infantin en tant que rôle d'apprentissage et de socialisation. Ce travail compromet la scolarisation des enfants, détruit leur santé, affecte leur développement personnel et les paupérise. Insérés dans ce labeur à cause de leur vulnérabilité familiale, les enfants travailleurs dans les mines et carrières risquent de perpétuer, à l'infini, le cercle vicieux de la pauvreté.

Dans cet environnement rébarbatif où besognent petites filles et petits garçons se construisent et se maintiennent les relations inégalitaires de genre. L'organisation du travail, la rémunération, la valeur conférée aux différentes tâches sont objet de discrimination. Alors qu'elles devraient bénéficier d'attention et de loisirs, dès l'âge de 5 ans, les petites filles s'activent entre la garde des plus jeunes et de menues tâches. Elles font, dès leur plus jeune âge, l'amer apprentissage de toutes les ségrégations dont elles seront victimes en grandissant, et assument leur part de responsabilités familiale et sociale qui ne fera que croître. Leur participation active au travail des mines et à l'économie familiale ne semble point modifier les relations de genre qui se perpétuent d'une génération à l'autre. Lutter contre le travail des enfants, c'est prendre en compte ces inégalités entre les sexes qui se tissent et se reproduisent, alourdissant le fardeau des filles et des femmes.

Ne pas prendre en compte les questions de genre c'est donner une prépondérance au sexe masculin dans la mise en œuvre des activités.

L'image de l'enfant travailleur des mines et carrières ne correspond pas uniquement à celle d'un jeune garçon dans un trou, une bêche à la main ou qui tamise du minerai ; c'est aussi celle de la petite fille qui ploie sous la charge des déblais qu'elle porte, qui lessive la terre, garde un bébé, puise de l'eau et cherche du bois. Il y a 20 ans, pour visualiser la triple journée, des femmes africaines ont dessiné la « femme aux multiples bras ». Aujourd'hui, c'est une vision identique qui revient pour la fille travailleuse dans les mines et carrières.

Engagées plus précocement que les garçons dans le travail des mines et carrières, les filles, du fait des tâches de reproduction qui leurs sont dévolues, ont une charge de travail largement supérieure à celle des garçons. Malgré la pénibilité de leurs activités, qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur, elles sont sous payées et une partie des tâches qu'elles effectuent sur les sites ne sont pas rétribués. Plus que les garçons, elles sont exposées et victimes de toutes sortes de violences basées sur le genre. Faute d'être protégées, ignorantes de leurs droits, enfermées dans la tradition de la soumission, celles qui sont violées se murent dans le silence.

Ce document de travail analyse les disparités de genre dans la situation des enfants travailleurs dans les mines et carrières. Filles et garçons, ne sont pas toujours occupés aux mêmes tâches, ne perçoivent pas de rémunération identiques, détiennent un contrôle différencié de leurs revenus, ont des besoins, des contraintes et des aspirations différentes. Il examine sous l'angle du genre le travail des enfants dans les mines et carrières du Burkina Faso, du Mali et du Togo, en s'appesantissant sur les déterminants du travail des enfants différenciés par genre (1^{ère} partie), la reproduction de la ségrégation sexuelle dans la division du travail (2^{ième} partie) et les impacts de genre du travail des enfants (3^{ième} partie). En conclusion, ce document de travail propose certaines pistes de réflexion pour améliorer l'intégration des questions de genre dans les actions de lutte contre le travail des enfants, plus spécifiquement les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières.

Introduction

La lutte contre le travail des enfants est l'un des défis majeurs qui accompagnent l'Afrique dans ce troisième millénaire. La persistance des crises socio-économiques, les insuffisances des services de base et les mutations socio-familiales constituent les principaux soubassements de ce phénomène. Dans un espace social marqué par des changements rapides, les stratégies de survie familiale s'appuyant sur le travail des enfants se différencient selon les rapports sociaux de genre, qu'il s'agisse des enfants ou des parents. Il est donc important d'examiner le travail des enfants sous l'angle des inégalités de sexes.

Le travail des enfants revêt, sous plusieurs de ses formes, un aspect nocif. Ceux engagés dans le secteur minier courent des dangers particuliers, les conditions de leur activité comportent de sérieux risques pour leur santé et leur bien-être. Sur les 250 millions d'enfants qui travaillent dans le monde, approximativement 179 millions de ces filles et garçons sont engagés dans les pires formes de travail des enfants et, plus d'un million d'entre-eux sont employés dans les mines et carrières¹. Au-delà de l'univers des mines et carrières, le constat général indique que les filles sont plus fortement touchées que les garçons et n'ont que « *peu ou pas d'accès à l'éducation et travaillent dans des conditions qui mettent leur santé, leur sécurité et leur moralité gravement en danger* »². Au terme de la convention n°182 (1999), le travail des enfants dans les mines et carrières est considéré comme l'une des pires formes du travail des enfants. L'article 1er de la Convention n°182 (1999) stipule que « Tout membre qui ratifie la présente convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants ; et ce, de toute urgence »³.

¹ Source: " Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labor" (OIT, Genève, 2002).

² Idem.

³ Site officiel de l'OIT

Le travail économique des enfants est une problématique à examiner de manière constante et approfondie. L'analyser selon une « approche genre »⁴ permet d'identifier les interdépendances et les changements qui posent, en permanence, la délicate (et, épineuse) question des statuts et des rôles dévolus aux hommes et aux femmes, aux filles et aux garçons. En cette période de crise socio-économique, plus exactement de renforcement des crises multiples⁵, que traverse le Continent africain, les enfants, plus singulièrement les filles, deviennent les pivots de stratégies familiales de survie. Dans les mines et carrières, la situation des enfants de tout âge, qu'ils y travaillent, directement ou indirectement, est particulièrement précaire et dangereuse. Il est donc important de l'appréhender pour pouvoir l'infléchir. La prise en compte des questions de genre dans l'examen du travail des enfants permet une meilleure compréhension des facteurs socioculturels et économiques de la discrimination basée sur le sexe.

Ce document de travail est la synthèse des études menées dans trois pays africains : Burkina Faso, Mali et Togo, qui ont ratifié la convention n° 138 de l'OIT relative à l'âge minimum d'accès à l'emploi et de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Ils se sont, tous les trois, engagés fermement dans l'éradication du travail des enfants et des pires formes du travail des enfants. Situés en Afrique de l'Ouest, membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ces trois pays sub-sahariens font partie des plus pauvres au monde. Leur taux de pauvreté est estimé à : 46% en 2009 pour le Burkina, 43,6 % en 2010 pour le Mali et 61.7% en 2008 pour le Togo⁶. Selon l'Indice de Développement Humain du PNUD en 2011, ils sont classés respectivement 181^{ème}, 175^{ème} et 162^{ème} sur 187 pays⁷.

⁴Idem

⁵ L'Afrique vit concomitamment des crises multiples : économiques, sociales, politiques, financières, environnementales, alimentaires, énergétiques.

⁶ Données issues des « Fiche Pays » de la Banque Mondiale

⁷ Classement PNUD

Les études réalisées dans ces trois pays ont eu pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des relations socio-économiques de genre entre les filles et les garçons qui travaillent dans les mines et carrières. Plus spécifiquement, il s'est agi : d'identifier les enfants astreints au travail des mines et carrières ; d'analyser la situation socio-économique des filles et des garçons qui travaillent directement dans les mines ou dans leur environnement ; d'identifier les relations de genre qui s'établissent et/ou se reproduisent parmi les enfants travailleurs ; d'examiner les relations existantes entre les dynamiques familiales et le travail économique des enfants dans les mines et carrières ; de faire des recommandations pour l'élaboration de stratégies et des mesures à prendre, pour lutter de manière équitable contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants, dans une perspective de genre.

La collecte des données s'est déroulée sur les sites d'exploitation aurifère de Gorouol Kadjé (province du Séno) et Ziniguima (province du Bam) au Burkina Faso. Au Togo, elle s'est déployée sur une carrière d'extraction et de vente de gravier marin dans la préfecture des Lacs et de gisement terrestres d'extraction de gravier à Davié-Dzogbé (préfecture de Zio) et de Togblékopé (préfecture du Golfe). Au Mali, ce sont les sites aurifères de Kangaba et Kéniéba qui ont fait l'objet des recherches. Malgré les difficultés méthodologiques ⁸ rencontrées par les consultants, sur la base des questionnaires qui ont été élaborés, des données qualitatives et quantitatives ont pu être recueillies et exploitées.

Conscient de l'hétérogénéité des situations, ce document de travail, basé sur les données collectées, ne prétend pas à une exhaustivité sur la situation du travail des enfants dans les mines et carrières du Burkina Faso, du Mali et du Togo. Il part du postulat qu'en Afrique de l'Ouest, les enfants sont utilisés à de nombreuses tâches de production et de reproduction qui les fragilisent davantage ; et que, si le travail économique demeure largement le fait des garçons, il n'en demeure pas moins que l'arrivée des petites filles dans le marché du travail, s'accélère et prend des dimensions préoccupantes. Cette

⁸ Les difficultés relèvent notamment de l'accessibilité aux sites, de la réticence des populations à s'exprimer, d'affiner certaines information notamment sur le montant des rémunérations des enfants travailleurs.

insertion rapide des filles dans le salariat compromet leur éducation et les rend vulnérables aux violences physiques et sexuelles, aux grossesses précoces, au VIH-SIDA...

Il s'agit, à travers cette réflexion, de tenter d'appréhender les relations existantes entre les dynamiques familiales et le travail économique des enfants dans les mines et carrières. Il importe de saisir la place qu'occupe le travail des filles et des garçons dans les stratégies de survie des familles en fonction de leur particularité, mieux connaître les rôles socio-économiques dévolus aux uns et aux autres, déchiffrer la construction des rapports de genre qui se nouent entre eux, comprendre les impacts du travail des enfants dans les mines et carrières en fonction du sexe des enfants.

I. Déterminants du travail des enfants dans les mines et carrières différenciés entre les sexes

Le travail des enfants dans les mines et carrières ne peut, en aucun cas, être défini comme un moyen de socialisation et d'éducation⁹. L'absence de qualification, la pénibilité et le faible niveau technologique qui caractérisent ce type de travail infantin, conduisent à considérer qu'il répond à d'autres déterminants, tels que : la pauvreté, la non scolarisation, les coûts compétitifs de la main-d'œuvre infantine, et les facteurs politiques et législatifs. Les études menées ont relevé que ces déterminants communs aux filles et garçons liés aux normes sociales et culturelles conduisent à des disparités de genre dans la pire forme de travail des enfants dans les mines et carrières.

1.1 Le déterminant de la pauvreté : un impact différencié par sexe sur le travail des enfants

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui intègre tant la privation de besoins essentiels (emploi, santé, eau potable, nourriture,...) que

⁹ En Afrique, le travail des enfants comme moyen de socialisation et d'éducation est singulièrement présent dans le secteur de l'agriculture. Ce type de travail qui vise à préparer l'enfant à sa future vie d'adulte se situe dans le cadre d'un système traditionnel de « paiements de transferts intergénérationnels ». (Voir Yacouba Diallo, Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire)

des besoins immatériels tels que la vulnérabilité, l'absence de réseaux sociaux et l'exposition aux risques. Le postulat selon lequel la pauvreté serait à l'origine du travail des enfants en Afrique n'est pas unanimement accepté. Certaines études¹⁰ concluent, qu'en Afrique, le lien entre pauvreté des ménages et travail des enfants n'est pas évident ; alors que d'autres¹¹ indexent la pauvreté comme cause essentielle du travail des enfants.

En ce qui concerne les sites étudiés, les enquêtes montrent un lien étroit entre la pauvreté des ménages et le travail des enfants dans les mines et carrières. Cette relation s'explique, en grande partie, par le fait que ce type de travail dénué d'enseignement et particulièrement dangereux, n'est pas considéré par les parents comme une source d'apprentissage et de socialisation des enfants. Les adultes, parents et employeurs, soulignent que, s'ils en avaient l'opportunité, les enfants exerceraient un travail différent. Dans ce cas présent, le travail des enfants répond d'avantage à une stratégie de survie familiale. Pour Lachaud, c'est une stratégie de la « gestion du risque » qui met les enfants au travail pour minimiser le risque d'interruption des flux de ressources. Les nouvelles responsabilités octroyées aux enfants justifient leur mise précoce au travail.¹²

Dans le contexte de précarité économique des familles, les données révèlent que les filles travaillent plus et plus tôt que les garçons¹³. Le sexe de l'enfant détermine, dans le contexte de notre étude, la propension des enfants à travailler. Il montre que la participation des filles à la force de travail est significativement plus importante que celle des garçons ; elles constituent plus de la moitié des enfants au travail. Inversement, la propension des garçons à s'extraire de ce travail est plus manifeste. Cette présence massive de petites filles sur les sites, ainsi que leur jeune âge, s'explique à travers le statut social dévolu aux hommes et aux femmes dans les communautés africaines. Les enfants africains sont socialisés, dès leur plus jeune âge, pour

¹⁰ Notamment celles réalisées par l'OIT au Bénin, au Kenya et au Ghana (OIT, 2000 et 2002)

¹¹ Celles de la Banque mondiale

¹² Jean-Pierre Lachaud : Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique : Un réexamen appliqué au Burkina Faso, 2004

¹³ En cela, elles se rapprochent des constats faits par Lachaud qui montrent que, l'incidence du travail des enfants, par rapport au niveau de vie est deux fois plus élevée dans les ménages pauvres que dans les ménages riches – 25,5 et 51,9 pour cent, respectivement –, indépendamment du sexe et de l'âge des enfants. ..., et que, dans les ménages pauvres, les filles de 10-14 ans ont tendance à travailler relativement plus que les garçons - Lachaud, Op.cit.

imiter les rôles respectifs de leur mère et de leur père. Alors que les garçons reçoivent une éducation centrée sur la décision et l'action, les filles font, très tôt, l'apprentissage du respect, de la patience et de la soumission. Elles reçoivent une formation précoce à la vie domestique et aux autres tâches de reproduction.

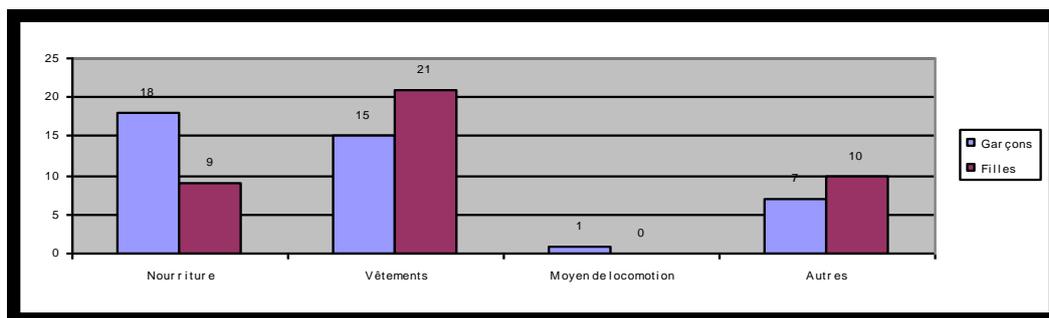
L'activité économique n'est pas la seule source de sollicitation des enfants, qui sont aussi utilisés pour le travail domestique non marchand. Les tâches ménagères : vaisselle, lessive, recherche de bois de chauffe et d'eau, préparation des repas, incombent prioritairement aux filles, qui sont appelées à exécuter la plupart d'entre-elles. Dès cinq ans (parfois moins), les petites filles accompagnent leurs mères sur leur lieu de travail pour assurer la garde des plus petits. Cette présence les conduit, peu à peu, à s'impliquer dans les activités économiques. Cela est accentué dans les familles pauvres où les mères ne peuvent faire l'économie du travail de reproduction des filles, notamment celui qui a trait à la surveillance des très jeunes enfants.

La socialisation des enfants, à travers des valeurs de soumission et de respect de l'ainé, a un impact plus important sur l'enrôlement des filles au travail. En effet, très jeunes, elles sont économiquement responsabilisées et prennent une part active dans l'amélioration des conditions de vie des familles. Alors que les garçons utilisent une partie, plus ou moins grande, de leur revenu, les filles n'ont d'autres choix que de remettre la totalité de leur « salaire » à leur mère ou tutrice. Le « réaménagement des fonctions à l'intérieur des unités familiales pauvres »¹⁴ qui accentuent la participation économique de tous, y compris celle des enfants, se fait aussi en fonction du sexe. Comme chez les adultes, les relations de genre sont reproduites, permettant aux hommes et aux garçons de gérer et de contrôler les revenus de leur travail. En ce qui concerne les femmes et les filles, de nombreuses règles socioculturelles limitent leurs possibilités à en définir l'utilisation et à en imposer leur choix. A l'instar de leur mère, les filles voient peser sur elles l'obligation alimentaire qui supplante à leurs dépenses personnelles. Si les

¹⁴ Duque et Pastrana (1973) parlent d'un « réaménagement des fonctions à l'intérieur des unités familiales » qui accentuent la participation économique de tous, y compris celle des enfants, permettant de maximiser le nombre de personnes qui concourent aux activités rentables de l'unité domestique.

garçons enquêtés, dès l'âge de 10 ans, disposent plus librement de leurs gains, les filles retournent leur rémunération aux familles. Cette ressource économique supplémentaire de la fille accaparée par la famille va limiter, voir annihiler, sa capacité de s'extraire du travail, de constituer des économies personnelles ou de décider de son emploi du temps. Les familles ont un intérêt pécuniaire, non marchant et social plus important en ce qui a trait au maintien des filles au travail. Pourtant, il ne fait pas de doute que c'est un facteur important de reproduction intergénérationnel de la pauvreté. Au Burkina Faso, les données recueillies montrent que le contrôle parental dans la gestion des revenus est beaucoup plus accentué chez les filles (83,33%) que chez les garçons (75%). Le graphique suivant présente l'utilisation faite par les filles et les garçons de leurs revenus.

Graphique n°1 : Genre et utilisation des revenus par les enfants dans les sites aurifères du Burkina Faso

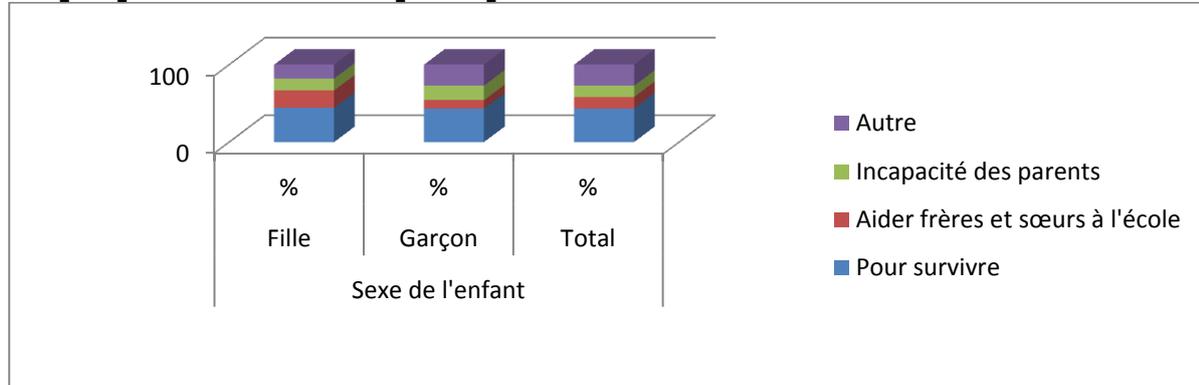


Des résultats obtenus par les enquêtes, les familles en situation de précarité font du travail des enfants un moyen d'accroître leur revenu. Un des moments de la prise de cette décision intervient lors des réflexions autour de la mise ou du maintien des enfants à l'école. Les parents évaluent les coûts directs et indirects de la scolarité, notamment le travail que l'enfant aurait effectué s'il n'avait pas été à l'école. Face à la pénurie chronique des ressources financières dont ils ont besoin pour leur survie, le choix est facile : ce sera le travail contre l'école. Pour Lachaud¹⁵, les privations monétaires réduisent la probabilité de scolarisation et entraîne la mise au travail précoce des enfants. Sur le graphique suivant, qui examine les raisons du travail des enfants sur les sites visités au Togo, nous constatons que, quel

¹⁵ Jean-Pierre Lachaud, op.cit.

que soit le sexe de l'enfant, les trois principales causes citées ont trait à la pauvreté des parents.

Graphique n° 2 : Raisons principales du travail des enfants selon le sexe



1.2 La non scolarisation et la défectuosité des systèmes scolaires

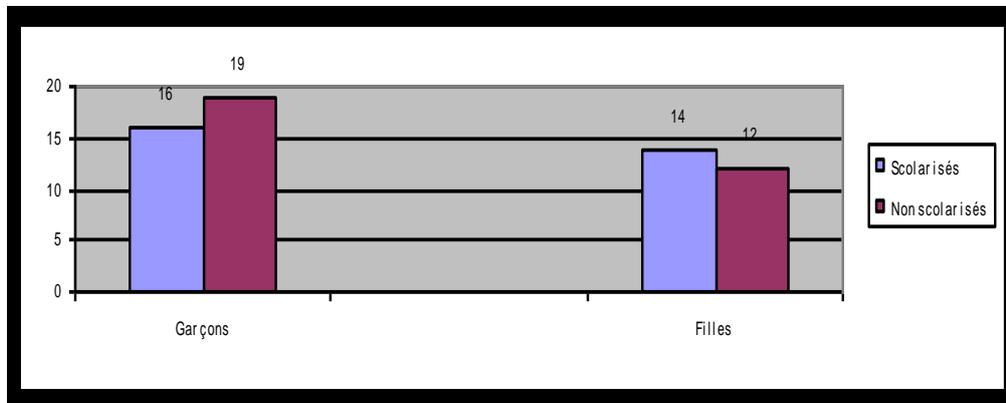
Le travail des enfants interfère avec leur scolarisation et rend le phénomène particulièrement préoccupant. Malgré les efforts réalisés par les gouvernements pour améliorer le système scolaire, dans les trois pays sujets des études, l'accès à l'éducation demeure limité. Les taux bruts de scolarisation sont de l'ordre de 45% pour le Burkina Faso, 51% pour le Mali et 78% pour le Togo¹⁶. Le rapport d'enquête nationale du travail des enfants au Mali dévoile que sept enfants sur dix âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs ; et, que huit enfants sur dix âgés de 17 ans travaillent¹⁷. Comme dans la plupart des pays au sud du Sahara, la fréquentation scolaire, plus importante en ville, tend à se dégrader avec l'âge, et le cas des filles est plus préoccupant.

Les données recueillies au Burkina Faso, montrent que près de la moitié des enfants travailleurs enquêtés sur les sites ont été scolarisés à l'école classique ou coranique. Désagrégés selon le sexe, 61,29% des filles sont ou ont été scolarisées contre 53,33% des garçons.

¹⁶ Chiffres : Statistiques mondiales de l'OCDE - 2008

¹⁷ Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali. BIT-IPEC - 2008

Graphique n°3: Données sexospécifiques sur la situation de scolarisation des enfants travaillant dans les mines sur les sites du Burkina Faso.



La plupart des travaux qu'exécutent les enfants dans les mines et carrières sont généralement des tâches manuelles et physiques, qui ne requièrent aucune éducation, ni formation particulière. Aussi, le fait de ne pas savoir écrire augmente les possibilités des enfants d'être au travail durablement. Si certains garçons, pour subvenir à leurs besoins, conjuguent parallèlement scolarité et travail, notamment dans les carrières maritimes, en travaillant les jours de repos et pendant les congés scolaires, ceci n'est le cas pour aucune des filles enquêtées¹⁸.

Sur les sites étudiés, les causes du retrait des enfants de l'école sont diverses. Parmi elles, on peut citer l'ignorance ou le refus des parents et la pauvreté. Il va s'en dire que le travail dans les mines et carrières est aussi une raison d'abandon scolaire. La pénibilité du travail et la fatigue qu'il engendre chez les enfants rendent difficile l'assiduité. Le récit de Kossivi, à Devikinmé (Lomé, Togo), est éloquent. Ce garçon de 16 ans, dont la mère a quitté le domicile conjugal et dont le père ne travaille plus, n'a pas repris l'école à la rentrée scolaire 2008-2009, alors qu'il passait pour la 5ème :

Depuis que mon père ne va plus à la pêche, il n'a pas d'argent. C'est lui qui a payé mon école jusqu'au CE2. Au CM1, j'ai emprunté de l'argent à ma tante pour payer l'écolage, les fournitures et la tenue. C'est en ce

¹⁸ La déperdition scolaire (échec ou abandon) est importante dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Les efforts consentis par les Etats dans le domaine de l'éducation conduisent à des taux bruts de scolarisation (TBS) importants au premier cycle, mais le maintien des élèves à l'école demeure problématique

moment que j'ai commencé à extraire le gravier pour rembourser à ma tante l'argent prêté. J'ai travaillé toute l'année pour rembourser et aussi pour manger à l'école et à la maison. Je travaille beaucoup pendant les vacances pour gagner de l'argent et payer mon écolage, les fournitures et pour assurer ma nourriture. Quand il arrive que mes économies ne suffisent pas, je vais emprunter à ma tante et je travaille pour rembourser après. C'est ce que j'ai fait pour arriver en 6^{ème}. Mais durant l'année dernière j'ai beaucoup souffert, parce que le collège est éloigné, et quand je m'absente (pour aller extraire le gravier), on me punit. Mais si je ne travaille pas, je ne peux pas manger, mon père ne me donne pas de l'argent et souvent il n'y a pas de nourriture à la maison. Alors j'ai abandonné l'école pour travailler et survivre. Kossivi, à Devikinmé, Lomé (Togo)

La difficulté des ménages pauvres à investir dans la construction du capital humain de leurs enfants est un motif de discrimination entre les filles et les garçons. Dans les familles démunies, l'éducation est coûteuse. En plus des frais directs (livres, frais de scolarité, uniformes, chaussures,...) s'ajoute le surcoût résultant du renoncement au revenu de l'enfant quand il est scolarisé. Dans le cadre de la scolarisation des filles, les coûts indirects sont plus importants. En sus de la valeur du revenu, la famille doit renoncer à son appui dans les tâches domestiques¹⁹. Le travail domestique des enfants, et plus spécifiquement des filles, est de nature à entraver leur fréquentation scolaire. Aucune fille, dans les sites étudiés, ne lie activité économique et scolarisation. Leur présence précoce sur les sites pour assurer la garde des enfants et leur participation aux tâches ménagères rendent irrégulière leur présence en classe et les excluent du système scolaire.

Dans les trois pays, sujets de l'étude, les dépenses éducatives sont fonction du degré de pauvreté des familles. Plus les familles sont pauvres, plus elles auront tendance à retirer les enfants de l'école ; et, ce retrait affectera en priorité les filles. L'éducation des filles est souvent considérée par les familles comme un investissement peu profitable car elles se marient jeunes et

¹⁹ Le travail reproductif des filles a une valeur certaine que les familles apprécient.

quittent le foyer familial, alors que les garçons sont les garants de la structure familiale. Cette assertion est de plus en plus démentie par les faits, les filles même lorsqu'elles ont en charge une famille sont plus prédisposées, de par leur éducation, à soutenir leurs parents.

Le postulat sur l'influence positive du niveau d'instruction du chef de ménage sur la scolarisation des enfants, bien mise en évidence dans les études existantes, a été réaffirmé dans le cadre des enquêtes. La majorité des enfants qui travaillent dans les mines et carrières sont issus de familles illettrées. Toutefois, l'effet spécifique du niveau d'instruction de chaque parent père et mère n'a pas été analysé. Dans la mise au travail des enfants, il serait, aussi, intéressant de connaître, de manière différenciée le niveau d'instruction des parents (mère et père). Est-il différencié selon le sexe de l'enfant ? Cette analyse serait importante à réaliser dans le cadre des programmes de lutte contre le travail des enfants afin de mieux appréhender la reproduction des inégalités de genre, le type d'activité et les acteurs à cibler dans les stratégies.

1.3 La compétitivité différenciée par genre du travail des enfants : une main-d'œuvre infantine adaptée et rentable

De manière générale, les enfants travailleurs sont moins rémunérés que les adultes. Leur mise au travail s'explique par les gains financiers dont bénéficient les employeurs. Un enfant qui travaille, lorsqu'il est payé – ce qui n'est pas toujours le cas – coûte moins cher qu'un travailleur adulte. Une enquête réalisée au Ghana a montré que les trois quarts des enfants touchaient moins de 2000 cedis par mois, alors que le minimum légal est de 12 000 cedis²⁰. Pour les employeurs, cette compétitivité dans les salaires se double d'une main-d'œuvre soumise et moins revendicative que celle des adultes. Les enfants ignorant leurs droits, ils ne peuvent pas les réclamer. Par ailleurs, les « petits » demandeurs d'emplois sont si nombreux que l'employeur choisit les moins exigeants et, en cas de conflit, il renvoie l'enfant et en prend un autre. Cette main-d'œuvre infantine, peu coûteuse, soumise et corvéable est considérée par l'employeur comme un avantage appréciable.

²⁰ BIT : Etude sur le travail des enfants au Ghana

Dans les mines et carrières, le travail des enfants se fait dans un cadre informel. La main-d'œuvre infantile, bon marché, est utilisée dans des activités précaires et non qualifiées qui répugnent souvent aux adultes. Qu'ils travaillent avec leur parent, directement pour un employeur, ou pour leur propre compte (particulièrement dans les activités de carrières maritimes) les enfants sont soumis à d'intenses pressions. Dès lors que le travail de l'enfant est rémunéré, ses besoins et ses limites personnels passent après les attentes de l'employeur ou celles des objectifs de productivité de la famille.

Dans les sites étudiés, il a été souligné que la durée et la charge de travail des enfants sont égales à celles des adultes. Cette intensité de travail varie en fonction du sexe de l'enfant. La majorité des filles travaillant avec leur mère, ou reversant leur salaire à leur parent, se doivent de répondre aux exigences de la famille et/ou de l'employeur. Plus autonomes dans l'utilisation de leurs revenus, travaillant moins longtemps dans le cadre familial, les garçons ont de plus grandes possibilités de mettre fin à leur travail, de s'accorder des moments de loisirs, d'avoir des horaires plus flexibles. La disparité entre les sexes se retrouve aussi dans le paiement des salaires. Alors que les employeurs essaient de s'acquitter régulièrement de leurs obligations salariales auprès des garçons qu'ils emploient, notamment lorsqu'ils ont plus de 12 ans, les filles, plus dociles et malléables, sont souvent sujettes à des non paiements de salaires ou perçoivent des émoluments moindres que ceux convenus.

Un autre facteur de discrimination est la pression familiale sur le travail des enfants dans les mines et carrières. En tant que bénéficiaires du travail des enfants, l'ascendance des parents atteint des proportions très élevées qui ne décroissent, avec l'âge, que de manière relativement faible chez les filles. La pression familiale sur le travail des enfants en bas âge (moins de dix ans) s'exerce de manière plus accentuée sur les petites filles que sur les garçons. La mise au travail des filles est d'autant plus saisissante qu'elles sont engagées plus précocement que les garçons, et continuent à subir cette exploitation familiale jusqu'à des âges élevés.

II. La division du travail des enfants dans les mines et carrières : une ségrégation reproduite

Les relations de genre sont des éléments clés qui structurent tant le travail des adultes que celui des enfants. Dans de nombreuses littératures, il est signalé que le taux de participation des garçons aux activités économiques est plus important que celui des filles. Cet aphorisme se fonde sur le fait que le travail domestique n'est pas reconnu comme une « activité économique », dans la mesure où il n'est pas comptabilisé. Toutefois, dès que l'on intègre les tâches de reproduction dans l'analyse du travail des enfants, il est constaté que le taux total de participation des filles est plus élevé. Les activités domestiques «représentant une part croissante du travail des filles au fur et à mesure qu'elles grandissent, la globalité du travail qu'elles effectuent est, par conséquent, davantage sous-estimée»²¹.

En Afrique, plus spécifiquement dans les trois pays sujets de l'étude, malgré les progrès politiques et législatifs en matière d'égalité des sexes, les règles socioculturelles qui régissent les communautés et les familles maintiennent grandement les inégalités de genre. Ces sociétés sont marquées par un système patriarcal et une division du travail qui réservent aux femmes de multiples rôles dans les domaines reproductif, productif et communautaire. L'examen de la division du travail des enfants dans les mines et carrières nous renvoie à une lecture symétrique des statuts et des rôles socialement construits entre les adultes : femmes et hommes.

2.1 Des activités différenciées pour les filles et les garçons

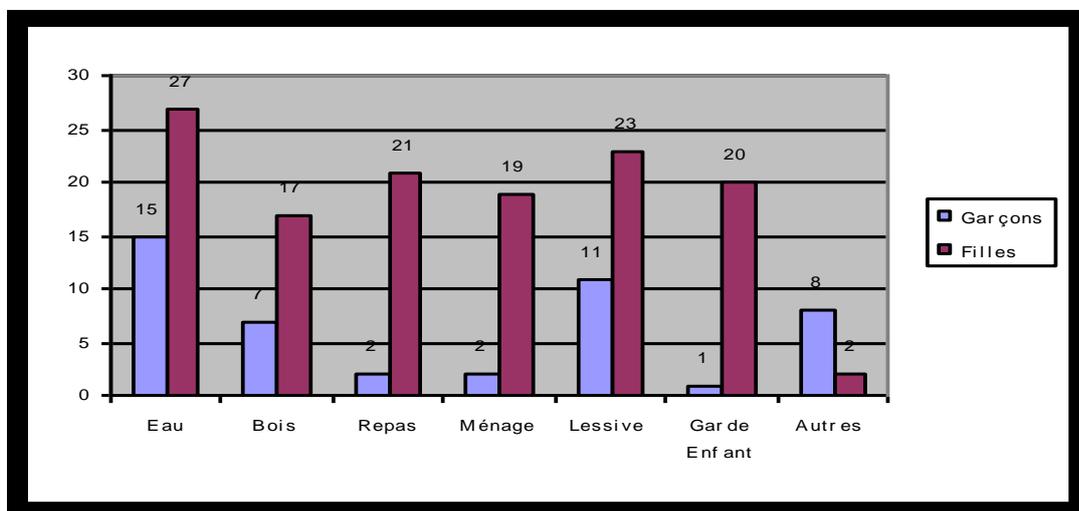
Dans les trois pays, filles et garçons sont présents dans les mines et carrières, ainsi que dans les activités économiques connexes, et leur travail est soumis à une division par sexe. Dans tous les sites visités, les filles sont plus nombreuses que les garçons. Cette dominance s'explique par le fait que les filles sont utilisées de surcroît (en plus des activités économiques) aux

²¹ Cigno, A., F. Rosati, and Z. Tzannatos, "Child Labor Handbook" - 2002

tâches de reproduction telle que la surveillance des enfants en bas âge ; et, les petites besognes : ramassage et rinçage du banco.

Le graphique ci-dessous, montre la répartition des activités ménagères entre les filles et les garçons sur les sites enquêtés au Burkina Faso. Il est à souligner que, le plus souvent, les tâches domestiques réalisées par les garçons le sont pour leur propre compte, tandis que les filles assument les travaux de reproduction pour toute la famille.

Graphique n°4: Répartition sexuelle des activités ménagères chez les enfants travailleurs sur les sites du Burkina Faso



L'organisation du travail dans les mines et carrières, sauf dans les carrières maritimes²², est objet d'une division sexuelle du travail accentuée.

Au Togo, le travail d'extraction de gravier terrestre repose sur deux principes d'organisation : le principe de séparation et le principe d'interdépendance. Dans les carrières terrestres, les rôles sont strictement différenciés et ne s'inversent à aucun moment du processus d'extraction. Ils ne sont pas interchangeables. Les garçons s'occupent de l'excavation, du tamisage et du remplissage des bassines, et les filles se consacrent au transport et au déblai du gravier. Le minerai est exploité par deux équipes mixtes, constituées à part égale de filles et de garçons²³. Le creusage (excavation) et

²² Dans les carrières maritimes où il s'agit d'extraction du gravier marin, le travail tourne autour de deux tâches principales : la « pêche » du gravier dans la mer avec un filet et son transport sur la rive où il est revendu par tas.

²³ En général chaque équipe est composée de 2 hommes/garçons et de 2 femmes/filles.

l'extraction du gravier est du fait des seuls individus de sexe masculin, tandis que le transport du minerai (de l'aire d'extraction à l'aire de traitement) et le tamisage de la roche broyée sont impartis aux femmes et filles. A l'inverse, dans les carrières marines, filles et garçons vont, tous deux, « pêcher » le gravier. Toutefois, quel que soit le type de carrières « terrestre » ou « marine », la présence des femmes/filles est indispensable dans l'organisation du travail. Sans elles, il ne peut y avoir ni extraction, ni portage (le transport des charges étant, de par la tradition, un rôle exclusivement dévolu aux femmes²⁴). Cette activité, non rémunérée, est une reproduction des rôles traditionnels : le portage sur la tête étant une activité féminine²⁵.

Sur les sites d'extraction d'or du Burkina Faso et du Mali, la casse du minerai, son transport et son lessivage sont, généralement, des activités qui occupent les filles, tandis que les garçons sont employés dans le creusage et l'extraction. Il est à noter que si l'extraction du minerai est une activité exclusivement masculine, son lavage et son transport peuvent être effectués par des garçons. Selon le Dr Nestorine Sangaré²⁶, le fait qu'un pourcentage notable de garçons et d'hommes adultes (à plus de 75%) pratiquent le lessivage part de leur intérêt à contrôler cette étape capitale, qui donne le minerai.

Parallèlement au travail des mines et carrières, les petites activités économiques qui découlent de l'installation des sites, telles que celles relatives au petit commerce, à la vente d'eau, au lessivage, à la garde des enfants, etc., sont réalisées principalement par les filles, selon la répartition traditionnelle des tâches.

Dans tous les sites, la division du travail entre les filles et les garçons est identique à celle des adultes. Les filles se substituent aux femmes et les garçons aux hommes dans les activités économiques et domestiques qu'ils

²⁴ En aucun cas il n'est possible d'extraire le gravier du sous-sol sans retirer la terre qui le recouvre et la transporter ailleurs. Pour l'extraction du gravier marin il est nécessaire de la transporter de la rive et de la charger dans les camions

²⁵ Nous pouvons noter le rôle que jouent les femmes revendeuses qui achètent les petits tas de gravier marin pour en faire de plus importants qu'elles revendent aux chargeurs/transporteurs

²⁶ Le Dr Nestorine Sangaré a réalisé l'étude du Burkina Faso.

occupent. Elles reflètent la forte tendance à la reproduction, par les enfants, des rôles dévolus aux adultes.

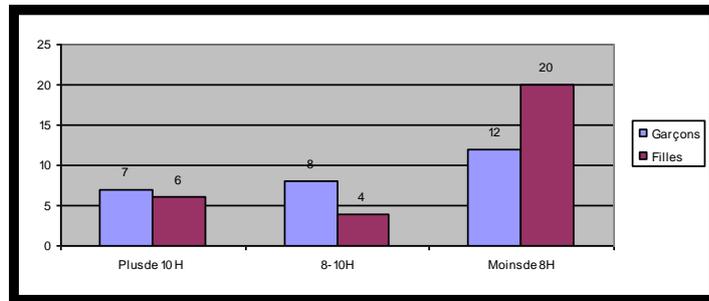
Cette distribution des fonctions a une répercussion sur le temps de travail des enfants. Filles et garçons ont de longues journées hebdomadaires, ils font, en moyenne, des journées de travail de 7 heures, six jours par semaine. Soit une durée hebdomadaire de 42 heures, ce qui est énorme pour des enfants dont l'âge est compris entre 10 et 15 ans. Sur le site du Burkina Faso, la majorité des enfants enquêtés, 56,1%, travaillent moins de 8 heures dans la journée ; 21,05% y passent entre 8 et 10 heures ; et, 22,8% font plus de 10 heures par jour. Par ailleurs, les enquêtes soulignent que les filles constituent 75% des enfants qui travaillent toute la semaine²⁷.

Les données du graphique ci-dessous indiquent que le temps de travail journalier des filles, dans les mines et carrières, est inférieur à celui des garçons²⁸. Cependant, cela ne veut pas dire que lorsque les filles ne sont pas occupées aux activités extractives, elles se reposent ou vaquent à leurs occupations personnelles. Quand les filles ne besognent pas dans les mines et carrières, elles se consacrent aux activités domestiques et aux petites activités génératrices de revenus. Cette combinaison, activités de production et activités de reproduction, allonge considérablement le temps de travail des filles. L'analyse du temps de travail selon le sexe enseigne que, de façon générale, indépendamment de leur statut d'activité, les filles sont plus astreintes aux tâches ménagères que les garçons (9,1 heures contre 7,5 heures). Ce résultat confirme le construit social encore ancré dans les mœurs qui veut que les tâches ménagères soient réservées aux filles.

²⁷ Chez les enfants travailleurs dont l'âge est compris entre 11 et 14 ans, on note que 50% des filles et des garçons travaillent moins de 6 jours. Par contre, pour les enfants de cette tranche d'âge qui travaillent toute la semaine, on relève que les filles sont plus sollicitées avec 75% de l'ensemble contre 25% de garçons.

²⁸ En effet, les filles sont plus nombreuses (62,5%) à travailler moins de 8 heures quotidiennement contre 37,5% de garçons. Pour les horaires journaliers de travail oscillant entre 8 et 10 heures, elles représentent 33,33% contre 66,66% DE garçons et enfin 46,13% des filles travaillent plus de 10 heures par jour.

Graphique n°5 : Données sexospécifiques sur la durée journalière moyenne de travail des enfants dans les mines et carrières dans les sites de l'étude.



2.2 Inégalité de genre dans la rémunération et l'autonomie économique

La rémunération des enfants, variable d'un site à l'autre, est irrégulière et différenciée par sexe. La plupart des très jeunes enfants, 7-10 ans, travaillant dans un cadre familial ou de tutorat, ne sont pas rémunérés. Cette absence de rémunération des enfants est plus dirigée à l'encontre des filles qui travaillent souvent avec leurs mères et qui sont plus vulnérables aux violences économiques (victimes du refus de l'employeur de payer).

Dans tous les sites terrestres d'extraction de minerai, le système de rémunération est lié à la nature et l'organisation du travail²⁹. Malgré la complexité à déterminer les revenus, les études ont mis en évidence le fait que les filles sont moins bien payées que les garçons. Si nous prenons l'exemple du Togo (le mieux documenté sur ce point) où le travail se fait en équipe composée d'un nombre identique de filles et de garçons, le fruit du labeur n'est pas partagé en parts égales. Les garçons gagnent 3 fois plus que les filles, pour des tâches certes différentes, mais toutes aussi pénibles pour les deux sexes, et pour des horaires supérieurs pour les filles. En effet, ces dernières sont exclusivement chargées de l'évacuation de la terre issue du creusage et du tamisage, tâche qui n'est pas rémunérée.

²⁹ Dans les carrières maritimes les revenus sont fonction des capacités de chaque fille et garçon à extraire les graviers de la mer. Nous pouvons relever que le portage, activité exclusivement féminine, du site vers les camions, n'est pas rémunéré. Quand bien même il est particulièrement pénible.

Pour mieux appréhender les disparités de genre dans la rétribution du travail des enfants, il importe de comprendre le système de rémunération. L'exemple des carrières d'extraction terrestre au Togo, où les appointements sont étroitement liés à l'organisation et à la nature du travail, est significatif. A l'ouverture d'un nouveau chantier, l'équipe de deux garçons/hommes gagne 500 F CFA ³⁰ par m³ décapé. La terre arable issue de l'excavation est transportée par l'équipe de deux filles qui reçoivent 100 FCFA pour 30 cuvettes de terre arable transportées³¹. Le transport du déblai dépend de la profondeur à laquelle se loge la mine et peut prendre plusieurs jours. A la découverte du gravier, elles continuent d'assurer leur rôle de transporteuses pour la terre issue du tamisage et du gravier. Ces deux éléments, terre et gravier, sont déplacés alternativement, mais seul le transport du gravier est rétribué. Pour réaliser le plein d'une benne de camion, environ 8m³, les femmes et les filles, toujours par équipe de deux personnes, vont transporter une charge égale à 16,170 tonnes³². Pour chaque benne remplie, l'équipe féminine reçoit une rémunération de 6.000F CFA (3.000 F/femme) et l'équipe masculine perçoit une rémunération de 16.000 FCFA (8.000F/homme) ; soit, plus de 2,5 fois la rétribution de la peine des filles /femmes. En moyenne, une équipe d'extraction (deux filles et deux garçons) réalise deux chargements par semaine. Ceci signifie, qu'hebdomadairement, une fille gagne 6.000 FCFA pendant qu'un garçon gagne 16.000 FCFA par semaine. Dans ce cas précis, il nous faut rappeler que, parallèlement au transport du gravier, les filles évacuent « gratuitement » la terre issue de tamisage. Cette tâche pour laquelle elles ne sont pas rémunérées, demeure un travail invisible et non valorisé.

Dans les mines artisanales d'extraction d'or, la rémunération des enfants travailleurs est disparate et irrégulière. Dans la tranche d'âge de 7-10 ans, les enfants ne sont pas rémunérés. Ils travaillent dans le cadre familial pour le compte de leurs parents ou tuteurs. Pour la tranche d'âge supérieur, en

³⁰ 1 euros = 636 francs CFA =

³¹ La cuvette est l'unité de mesure pour la rémunération du travail des femmes. C'est une bassine dont le plein de terre arable pèse 37 kg, et le plein de gravier non lavé 49 kg.

³² Le transport du gravier est rétribué sur la base du cubage. Pour réaliser le plein d'une benne de 8 m³ par exemple, elles doivent transporter 330 cuvettes de 49 kg chacune

général les filles perçoivent leur émolument en numéraire et les garçons en nature (une partie de l'or extrait). Les filles astreintes aux tâches du « tamisage » et « pilage » du minerai reçoivent 100 FCFA la boîte de minerai à piler, soit en moyenne 250 et 500 FCFA par jour. La rémunération des garçons, qui participent au creusage et à l'extraction, repose sur une part de l'or trouvé, et varie entre 50.000 FCFA et 150.000 FCFA par mois. Ainsi, les garçons arrivent à gagner 6 à 10 fois plus que les filles.

A l'inégalité des revenus entre les filles et les garçons s'ajoutent les disparités dans la gestion de leur utilisation de ces revenus. Les données recueillies montrent que le contrôle parental dans la gestion des revenus est plus accentué pour les filles que pour les garçons. Ainsi, au Burkina Faso, sur les sites aurifères, la quasi-totalité des parents (91,66%) sont informés de ce que gagnent leurs enfants, 83% des filles enquêtées n'ont aucune décision sur l'utilisation de leurs revenus, contre 75% chez les garçons³³. Même lorsque le contrôle parental est souple, les enfants doivent s'acquitter de certaines obligations familiales qui détournent leurs gains d'un usage exclusivement personnel. Les règles socioculturelles, notamment pour les filles, limitent grandement leurs possibilités à en définir l'utilisation et à en imposer le choix. La famille, qui organise le travail économique des enfants, opère, sur les revenus de l'enfant travailleur, des ponctions nécessaires à sa propre reproduction. Dans cette stratégie de « survie familiale », les filles, à l'instar de leur mère, se doivent d'améliorer les conditions de vie de la famille en réinvestissant une part importante de leur rémunération dans la nourriture, les soins de santé et la scolarité des frères et sœurs³⁴.

Les enquêtes font ressortir, que librement ou de manière obligatoire, les filles sont plus nombreuses à entretenir les familles, en leur reversant la totalité ou la quasi-totalité de leurs revenus. Les garçons, quand bien même certains donnent une partie de leur rémunération à leurs parents, s'inscrivent dans un processus d'individualisation, articulent leur soutien de manière moins

³³ Ce pourcentage est moindre au Mali et au Togo.

³⁴ De nombreuses études soulignent le rôle, de plus en plus prépondérant, que jouent les filles dans la survie des ménages pauvres. Voir notamment, Jean-Paul TOTO- ENSEA, Abidjan.

altruiste et semblent imprimer leur propre rythme à leurs relations familiales. Les études ont aussi souligné, qu'il arrive pour une raison ou une autre (santé, habillement,...) que les parents réallouent à l'enfant, de manière immédiate ou différée, une partie du produit de son travail.

2.3 Pénibilité des tâches et violence des filles et garçons sur les lieux du travail

Les conditions de travail dans les mines et carrières sont, pour les enfants comme pour les adultes, très pénibles. Dans les carrières maritimes, les enfants extraient le gravier, le « pêche » à l'aide d'un filet, par immersion et émergence. Puis, ils transportent, sur le dos ou sur les épaules, le gravier frais et suintant, de la mer à la rive. Si garçons et filles extraient le gravier de la mer, seules les filles, se chargent de son transport sur la tête de la rive au camion. Les photos suivantes montrent les différentes étapes du labeur des enfants.



1. Filet à extraire le gravier de mer



2. Séances d'extraction du gravier marin



3. Transport du gravier extrait de la mer vers la rive



4. Chacun, chacune réalise son tas



Dans les carrières terrestres de gravier ou aurifères, les enfants creusent la mine et évacuent la terre arable, concassent, tamisent, lessivent, et transportent le minerai. Ces gestes, simples et répétitifs, requièrent force et endurance. Nonobstant la division du travail entre les filles et les garçons, les

tâches de tous les deux sont pénibles et dangereuses. Les garçons qui creusent le sol et concassent le minerai dans une chaleur torride font face à des risques d'éboulement. Les filles, quant à elles, transportent des charges de plus de 25 kg sur des distances allant jusqu'à plus de 500 m³⁵.



Vue d'une carrière d'extraction du gravier



Tamisage de gravier et remplissage des bassines



Mesure de 30kg à 25 FCFA
benne de 7 m³ en train d'être chargé



Gros tas de gravier à vendre



Un camion

La durée du travail, en moyenne de 7 heures par jour, six jours par semaine³⁶, est un autre facteur de pénibilité du travail des enfants. La longueur des journées, liée au contrôle des adultes qui instaurent et imposent le temps de travail, ne laissent aux enfants aucune possibilité de se délasser et de se reposer. Une forte proportion des enfants enquêtés estiment le temps de travail long, épuisant et dangereux pour leur santé. Malgré la conscience de l'effet que la durée excessive du travail a sur leur santé, pour des raisons économiques, ils continuent de travailler³⁷. Dans cet environnement, les filles ont les journées les plus longues, embrigadées dans les nombreuses tâches de reproduction qui réduisent leur temps de repos.

Basées sur des stéréotypes fortement ancrés, les populations des sites ont des préjugés sexistes sur la pénibilité du travail effectué par les enfants. La

³⁵ La section suivante traite de l'impact du travail des enfants dans les mines et carrières sur leur santé.

³⁶ Cf. Section 1.1 : Des activités différenciées pour les filles et les garçons.

³⁷ L'analyse des données montrent que l'acceptation par les enfants du temps de travail, est liée à un phénomène de dynamique du groupe et de raisons économiques, les gains obtenus étant liés au temps de travail.

majorité des enfants et des adultes, qui jugent le labeur des enfants dans les mines et carrière ardu, en ont une perception qui varie en fonction du sexe. Dans les mines et carrières, le travail des garçons est considéré comme étant dangereux à cause des risques d'éboulement dans les galeries ; alors que celui des filles est jugé peu convenable, mais pas périlleux³⁸. Cette représentation du travail des filles est d'autant plus redoutable que les adultes ne font pas le lien entre le port des charges lourdes et les handicaps physiques qui peuvent les frapper.

En sus de la lourdeur et de la dangerosité de leur travail, les enfants font l'objet de toutes sortes de violences : physique, verbale, économique et sexuelle. Dans les mines et carrières, les données recueillies démontrent une violence basée sur le genre. On nomme violence basée sur le genre tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de son appartenance biologique ou de son rôle spécifique en tant qu'être sexué. Elle est engendrée au nom de croyances, de traditions, de comportements ou d'attitudes dommageables envers les individus en fonction de leur sexe³⁹.

Au Burkina Faso, 40,74% des enfants enquêtés ont subi des violences physiques, 29,62% des violences verbales, 20,98% des violences économiques et 8,64 % des violences sexuelles. Un même enfant peut être victime d'une ou de plusieurs des formes de violences qui ont cours sur les sites. La typologie des violences varie en fonction de l'âge et du sexe des enfants travailleurs. En se référant à leur appartenance de genre, on note que les filles sont essentiellement celles qui subissent le plus les violences sexuelles (71,42%), verbales (54,16%) et économiques (52,94%). Quant aux garçons, ils feraient plus les frais des violences physiques (54,54%).

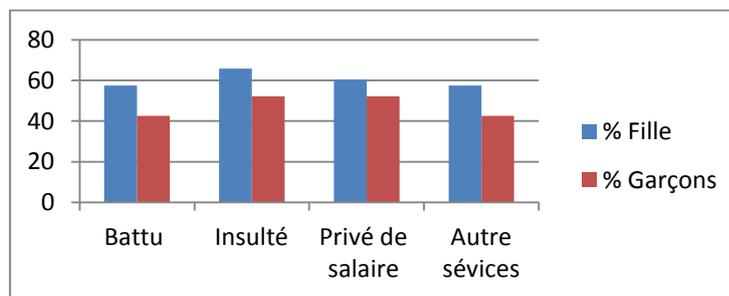
La différenciation par tranche d'âge indique, qu'entre 6 et 10 ans, les enfants travailleurs sont victimes de sévices corporels, de privation de salaire et

³⁸ Au Burkina, les enquêtes montrent que pour les employeurs le travail effectué par les garçons est plus dangereux (38,46%) que celui des filles (7,69%). Quant aux parents, ils considèrent celui des filles comme étant juste très pénible (69,92%) et, à une forte majorité (77,8%), que celui des garçons est dangereux.

³⁹ La violence sexospécifique concerne les enfants tout autant que les adultes. Les enfants des deux sexes peuvent en être la cible. Néanmoins, les filles en font plus fréquemment les frais que les garçons et ce, partout dans le monde.

d'insultes. Durant la petite enfance, les filles sont les plus exposées⁴⁰. Cette disparité entre les violences subies par les filles et les garçons s'explique, sans se justifier, qu'à cet âge les adultes inculquent aux enfants les rôles et fonctions attendus d'eux par la société. Dans cet apprentissage, les filles doivent assimiler «docilité» et «soumission». Pour ce qui est des plus grands, les 10-15 ans, en sus des violences physique, verbale et économique s'ajoute la violence sexuelle⁴¹. La violence sexuelle est un type spécifique de violence basée sur le genre. Elle peut être définie comme « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou tout acte visant à un trafic dirigé contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte ; y compris, mais s'en s'y limiter, le foyer et le travail ⁴²». Si les garçons ne sont pas exempts de violence sexuelle, ce sont les filles qui en sont les premières victimes. Le graphique suivant qui donne la typologie des violences basées sur le genre des enfants travailleurs des sites du Togo, montre que les filles subissent plus d'actes violents que les garçons.

Graphique n° 6 : Typologie de la violence basée sur le genre sur les sites du Togo



Les auteurs des violences physiques et verbales, dans tous les sites étudiés, sont d'abord les adultes présents sur le site, les autres enfants, les employeurs et les parents. Les adultes, parents et employeurs justifient les sévices par la lenteur et la paresse dans le travail, la discourtoisie ou

⁴⁰ Au Burkina, elles représentent 54,5% des enfants de cet âge victimes de violences physiques et verbales. Par ailleurs, elles sont trois fois plus victimes de violences économiques que les garçons

⁴¹ Relevons que cela n'induit pas nécessairement une absence de violence sexuelle sur les enfants travailleurs plus jeunes. Pour de multiples raisons socioculturelles, le « silence » des victimes et de la communauté ne permet pas de dénoncer la violence sexuelle sur les très jeunes enfants.

⁴² Evelyne Josse : Les violences sexo-spécifiques et sexuelles -2007

l'effronterie des enfants. Sur les sites du Burkina Faso, les actes de violence commis sur les enfants sont le fait d'autres enfants travailleurs à 36,66%, des adultes présents sur le site à 35%, des employeurs à 21,66% des cas, et, des parents à 6,66%.

Les enfants sont avant tout protégés contre les maltraitements physiques et les violences économiques. Quand bien même les filles semblent être les plus secourues, elles bénéficient peu de la protection contre les agressions sexuelles, cela est peut-être dû au caractère dissimulé de tels actes. Les protecteurs des enfants sont, le plus souvent, les services techniques, leurs parents et les employeurs. Au Burkina Faso, les données obtenues révèlent que dans 64,70% des cas de violence, les filles ont été secourues par les techniciens de l'Administration ; et, dans 54,54% des cas, ce sont leurs parents/tuteurs qui les ont défendus.

Au regard de la complexité et de la délicatesse de la question, de la présence des adultes au moment de l'administration du questionnaire aux enfants, les données obtenues révèlent des indications sur l'existence du problème sans toutefois être un reflet exact de la situation qui prévaut. Par ailleurs, force est de constater que d'autres personnes, adultes comme enfants, font des efforts pour protéger les petits travailleurs.

III. Impacts différenciés par genre du travail des enfants dans les mines et carrières

Il est unanimement admis que le travail des enfants et ses pires formes nuisent à leur santé, compromettent leur éducation et conduisent à des formes d'exploitation et de maltraitance. « Les conséquences du travail des enfants, souvent accablantes pour les enfants concernés, elles sont également ressenties au niveau du développement économique et social sur le plus long terme. Les pays qui ne garantissent pas l'accès universel à l'éducation seront dépourvus de la base de compétences et de savoir requise pour se doter de fondements économiques solides pour l'avenir » nous dit

Guy Ryder⁴³. Une des conséquences majeure du travail des enfants est de perpétuer le cercle vicieux de la pauvreté. Un enfant sur quatre dans le monde est condamné à demeurer toute sa vie un travailleur pauvre et peu qualifié.

Le travail des enfants dans les mines et carrières, quel que soit leur sexe, a des conséquences lourdes pour eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ce travail qui n'offre, aux enfants, ni qualification, ni socialisation, ni estime de soi, les condamne à demeurer toute leur vie des travailleurs pauvres. Quelle que soit la définition qui est donnée au « travail des enfants et aux pires formes du travail des enfants » et son degré d'imprécision, il vole à l'enfant son enfance, ses potentialités et sa dignité et constitue un danger pour son développement physique et mental. Il lèse aussi sa scolarité, sa santé et sa sécurité. Il est important d'appréhender ces conséquences négatives sur le développement personnel de l'enfant dans une perspective de genre. En effet, les interventions qui ambitionnent de réduire le travail des enfants doivent s'attaquer à ses fondements et considérer que ses causes peuvent varier en fonction du sexe. Une meilleure compréhension des effets différentiels du travail des enfants sur les filles et les garçons permet d'améliorer le ciblage et l'efficacité des actions.

3.1 Conséquences sexo-spécifiques des pires formes de travail des enfants dans les mines et carrières sur la santé de la main-d'œuvre infantile

Le lieu de travail et les activités que les enfants exécutent ont une incidence sur leur santé physique et psychologique. Même si les données recueillies dans les trois pays sont partielles, les maladies développées par les enfants sont souvent liées aux exigences du travail. On peut dire, sans risque de se tromper, qu'aucune des activités ne se déroule dans un cadre adéquat à la bonne santé, à l'hygiène et la sécurité des enfants travailleurs. Dans les mines et carrières, dès l'âge de cinq ans, nombre d'enfants sont assignés à des tâches dangereuses qui se terminent souvent par des blessures. Beaucoup de ces petits travailleurs sont victimes de maladies chroniques et

⁴³ Guy Ryder, Directeur Général de l'OIT

n'ont pas accès aux soins de santé. A ces risques physiques se développent des maladies psychologiques résultant de la dureté des conditions de travail, de la violence, du manque de sommeil récurrent, de la consommation d'alcool et de drogue, des MST et du VIH-Sida.

Un des premiers aspects généraux de la santé des enfants travailleurs est lié à l'environnement malsain dans lesquels ils exercent leurs activités. L'insalubrité des sites caractérisée par le manque d'infrastructures sanitaires, le défaut d'eau potable, l'absence de latrines et d'assainissement, impacte négativement sur la santé physique des travailleurs ⁴⁴. Les maladies les plus présentes dans les sites des trois pays sont : le paludisme, les diarrhées, les maux de ventre, la fatigue, les vertiges. Les dires des parents : « ils tombent souvent malades, ils ne se développent pas normalement par rapport aux autres enfants » nous font supposer que des maladies dites " de carences " ⁴⁵, souvent associées à des problèmes nutritionnels, sont aussi très présentes.

Si l'environnement des sites impacte de manière quasi-identique sur l'état sanitaire des filles et des garçons, la division sexuelle du travail va avoir des conséquences différentes sur leur santé, en fonction des activités effectuées. L'exploitation des enfants dans les mines et carrières se double d'une discrimination de genre. Alors que les adultes ont une conscience aiguë des risques sanitaires encourus par les garçons, dus en grande partie aux éboulements, les dangers auxquels les filles sont exposées sont peu pris en compte. Moins visibles, ils se développent sur le long terme et peuvent être très invalidant (lombalgie, sciatique, hernie discale...).

L'absence totale d'équipement de protection, tels que : masques, bottes, gaines et gants, sur les sites d'extraction terrestre entraîne des blessures et des maladies respiratoires résultant de l'inhalation de poussières issues du tamisage du gravier. Les garçons, du fait des activités d'excavation et d'extraction courent le danger d'être victime déboulement. Même si cela n'a

⁴⁴ Au Togo, 90,4% des petits travailleurs enquêtés ont répondu avoir été malades au moins une fois au cours de l'exercice de leur activité.

⁴⁵ Ces maladies se reflètent dans des symptômes d'un développement physique moins important.

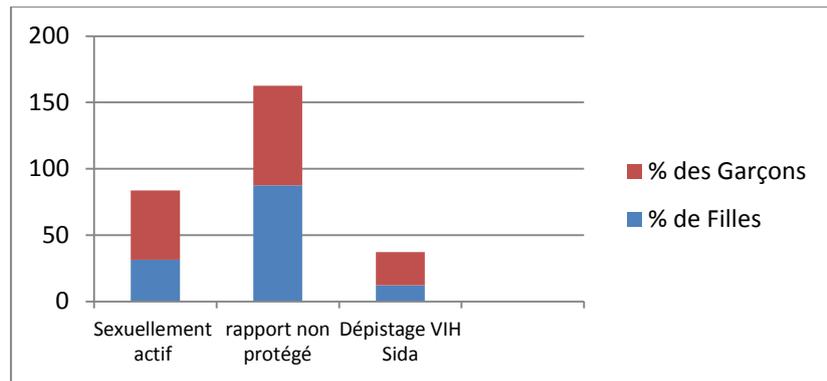
pas été signalé dans les études, sur les mines d'or, ils peuvent être exposés lors du processus de filtrage du minerai à des substances chimiques, comme le mercure, dont l'aspiration provoque des maladies neurologiques. Les filles quant à elles, par les lourdes charges qu'elles transportent, sont exposées à diverses maladies des muscles, des vertèbres et des articulations. Voici le témoignage de Jeanne, 15 ans, à Devikinmé au Togo (Lacs) qui souffre d'une lombalgie depuis 3 ans :

« Un jour, lorsque j'ai transporté le gravier dans le dos, j'ai ressenti brusquement un choc très douloureux dans la colonne vertébrale, et je me suis effondrée avec le gravier. J'ai crié et ma maman est venue me relever. Depuis ce jour je sens beaucoup de douleur. Ma maman ne m'a pas emmenée à l'hôpital, elle n'a pas d'argent. Parfois quand j'ai très mal je pleure et ma mère pleure aussi. Maintenant, je ne peux plus m'asseoir longtemps, je ne peux plus remuer la pâte dans la casserole sur le feu, je ne peux plus soulever un objet qui pèse, j'ai très mal et je reste souvent couchée. Je ne vais plus extraire du gravier ni le transporter sur la tête ». Jeanne - Devikinmé

Le travail impacte fortement sur la santé sexuelle et reproductive des enfants miniers. Dans les sites, les enfants sont sexuellement actifs assez tôt⁴⁶, sans pour autant avoir reçu une éducation sur leur sexualité et sur leur protection face aux Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) et au VIH et Sida. De manière spécifique, les filles sont vulnérables aux violences sexuelles, aux grossesses précoces, au VIH et SIDA et autres MST et encourent plus de risques que les garçons. En effet, les rapports de soumission/domination qu'elles entretiennent avec le genre masculin et la méconnaissance réduisent leur capacité à se protéger. Le graphique suivant indique, sur les sites étudiés au Togo, la proportion des enfants sexuellement actifs, leurs capacités à avoir des rapports protégés et à se faire dépister.

Graphique 7 : Répartition des filles et garçons selon certaines caractéristiques de SSR

⁴⁶ Cette sexualité précoce est, entre autres, une résultante de la promiscuité entre enfants et adultes.



3.2. Incidences du travail des enfants dans les mines et carrières sur la scolarisation

Lorsque le système scolaire est défaillant, l'école peut être un déterminant du travail des enfants. La mauvaise qualité de l'enseignement, les frais élevés d'écolage, la distance à parcourir pour s'y rendre sont des facteurs qui conduisent les familles, notamment les familles pauvres, à mettre l'enfant au travail. Les études menées dans les trois pays soulignent une interférence, plus ou moins forte, entre la fréquentation scolaire et le travail des enfants dans les mines et carrières. Au Mali, près de 67.1% des enfants enquêtés sont scolarisés⁴⁷ et parmi eux 54,3% sont du niveau primaire. Au Burkina, 57,37% de l'ensemble des enquêtés sont scolarisés au primaire. Au Togo, les chiffres sont relativement plus bas, 13.7% des enfants enquêtés fréquentent l'école, dont 30.1% sont au primaire. En établissant le lien entre l'âge des enfants qui fréquentent l'école et leur niveau d'instruction, on se rend compte du retard manifeste de l'évolution scolaire des enfants qui travaillent dans les mines et carrières.

Par ailleurs, un nombre important des enfants abandonnent l'école. Au Burkina Faso, par exemple, le taux d'abandon scolaire chez les enfants travailleurs des deux sites est de près de 50%⁴⁸, le retrait des filles de l'école étant plus fréquent.

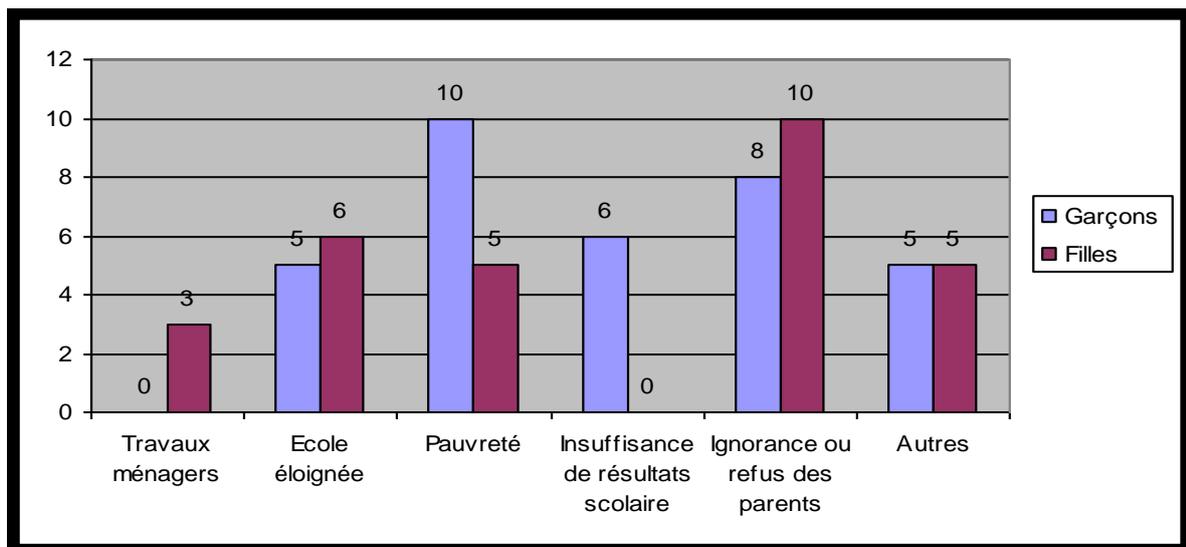
Les raisons du décrochage ou de l'échec scolaire sont nombreuses. Les plus significatives ont trait au non paiement de l'écolage et de fournitures scolaires, au décès des parents, à la pauvreté et la nécessité d'obtenir des

⁴⁷ Ou du moins l'affirment, la présence sur le site un jour ouvrable pose la question de leur assiduité

⁴⁸ Il est nettement plus élevé que les statistiques nationales en matière de déperdition scolaire

revenus. Les filles arguent d'autres causes basées sur les disparités de genre, notamment : le refus des parents, les travaux ménagers et les grossesses. Le graphique suivant nous donne des informations sexo-spécifiques sur les causes d'abandon et de non scolarisation des enfants travailleurs dans les mines et carrières du Burkina Faso.

Graphique n° 8 : Données sexospécifiques sur les raisons d'abandon et de non scolarisation des enfants travailleurs.



Au Togo, les données désagrégées par sexe indiquent que la pauvreté (29,41%) est considérée comme la principale raison de non scolarisation des garçons, tandis que chez les filles il s'agit de l'ignorance ou le refus des parents (34,48%). Dans la même veine, on remarque que, pour insuffisance de résultats (17,64%), un terme est mis à la scolarisation des garçons uniquement, les travaux ménagers (10,34%) constituent les raisons évoquées chez les filles non scolarisées ou ayant abandonné l'école.

L'impact du travail des enfants dans les mines et carrières sur leur fréquentation scolaire est très préoccupant. En effet, les activités économiques exercées par les enfants sont répétitives, pénibles et lourdes, utilisent des outils rudimentaires et ne requièrent que leurs aptitudes physiques. Le travail dans les mines et carrières n'est aucunement une source d'apprentissage et de savoir-faire. Il entrave la scolarisation de la main-d'œuvre enfantine sans, en contrepartie, lui offrir des connaissances et

une expérience dont elle pourrait se servir pour exercer une profession et améliorer ses conditions de vie.

Les enquêtes, dans leur quasi-totalité, soulignent que⁴⁹, les enfants n'aiment pas les activités qu'ils exercent dans les mines et carrières. Nombre d'entre eux ont des ambitions sociales et professionnelles et aimeraient pouvoir exercer un métier plus épanouissant. Les adultes des sites ont une perception plus nuancée. Certains d'entre eux sont favorables au travail des enfants dans les mines et carrières (notamment au Mali), les autres majoritaires y sont défavorables, mais estiment qu'ils n'ont pas le choix.

Cette déscolarisation des enfants par le travail, liée aux discriminations de genre, va avoir des répercussions plus fortes chez les filles que chez les garçons. La littérature sur le travail des enfants constate que « les servitudes familiales, qui sont imposées aux filles pour des motivations économiques, les maintiennent et les enserment dans un espace de contraintes et d'obligations plus omniprésent, sans ouverture significative à l'initiative et à l'autonomie individuelle comme chez les garçons »⁵⁰. Enfermées dans des contraintes sociales et familiales, elles ont des difficultés accrues de développer leurs potentialités et de s'extraire de leur précarité économique. Contrairement, les garçons qui ont une liberté d'action, ont plus de chances de s'extraire des mines et, progressivement, de se construire un avenir meilleur.

Une « *Prem* » Note de la Banque Mondiale⁵¹ met en exergue l'impact différencié par genre du travail des enfants sur les résultats futurs du marché du travail. Elle signale que « les recherches réalisées sur le Mexique et le Brésil ont révélé que le prix à payer, sur le plan salarial, pour s'être engagé tôt dans des activités économiques (en étant ou non scolarisé) est plus élevé pour les filles que pour les garçons ». Dans le cadre de notre étude, il est constaté que les garçons, de par l'autonomie et les capacités qui leur sont offertes (poursuivre leur scolarité, épargner une partie de leur revenu,

⁴⁹ 84.9 % des enfants, filles et garçons, ont dit de ne pas aimer le travail qu'ils exercent.

⁵⁰ Jean-Paul TOTO - ENSEA, Abidjan Rapports sociaux de sexe et travail des enfants dans les rues d'Abidjan.

⁵¹ La problématique hommes-femmes dans le travail des enfants - PREM Note Banque Mondiale, N°100, Aout 2010

être mobile), pourront, devenus adultes, se valoriser dans d'autres secteurs d'activités économiques. cela n'est pas le cas des filles qui moins que les garçons auront la chance d'apprendre un métier et d'améliorer leurs conditions de vie. A travers la transmission générationnelle de la pauvreté, c'est toute une société profondément inégalitaire qui se perpétue.

3.3. Une reproduction des disparités de genre

En Afrique, l'apprentissage des rôles socialement construits se fait dès le plus jeune âge. Malgré les avancées significatives en matière d'égalité entre les sexes et de promotion des droits des femmes, de nombreuses discriminations demeurent. Dans la majorité des communautés, la petite fille est éduquée pour devenir épouse docile et bonne mère, ceci malgré son rôle de pourvoyeuse de ressources dans les familles. La socialisation des enfants, différenciée selon que l'on soit fille ou que l'on soit garçon, contribue au maintien des inégalités de genre.

Dans un contexte de proximité, comme celui des sites miniers, la problématique des relations de genre entre les filles et les garçons travailleurs présente une importance certaine pour comprendre comment se tissent et se perpétuent les discriminations sexuelles. Dans le cadre de la division du travail des enfants dans les mines et carrières, les stéréotypes sexistes conduisent à une distribution des tâches et une différenciation de la valeur qui leur est accordée. Ils ont pour effet de sous-estimer et sous-utiliser les talents des femmes et de conférer une moindre valeur à leurs fonctions et responsabilités.

C'est parce qu'il est convenu que les garçons sont « plus grands, plus forts et plus intelligents » qu'ils sont assignés aux fonctions d'excavation et d'extraction. De fait même des préjugés, parce qu'elles sont l'apanage du sexe masculin, ces activités vont être jugées complexes, pénibles et ardues. Elles vont, de facto, se trouver valorisées socialement et économiquement. Les filles, jugées « plus faibles et moins disponibles » sont assignées aux fonctions qui rappellent le prolongement des tâches domestiques et familiales: tamisage, lessivage et transport. Ces activités, malgré leur importance dans le processus de production du minerai, considérées comme

secondaires, sont moins rétribuées. Elles sont si peu valorisées par les communautés, qu'une partie du transport, celui des déblais, n'est pas rémunérée. Quoique, sans déblayage, il ne peut y avoir ni creusement, ni extraction, ni minerai⁵².

La perception inégale du travail des filles et des garçons va conduire les communautés, adultes et enfants, à considérer que les activités menées par les garçons sont pénibles et dangereuses, qu'elles font peser sur eux un risque sanitaire important. Le portage récurrent des charges particulièrement lourdes (souvent plus de 25 kg) par les filles ne fait pas l'objet d'une attention particulière. Peu de personnes, sur les sites, font le lien entre les problèmes dorsaux des filles et le portage. Cela s'explique par le fait que dans la majorité des sociétés africaines ce sont les femmes qui supportent l'activité de transport. Une étude de la Banque Mondiale a mis en évidence que dans les zones rurales africaines, la population féminine prend à sa charge les deux tiers du temps consacré au transport. Elle montre « qu'une femme peut consacrer en moyenne pour ses déplacements entre 1 heure et 2 heures 40 minutes par jour. La charge totale que les femmes des villages africains portent sur une année est trois à cinq fois plus importante que celle portée par les hommes »⁵³.

Les sites miniers font partie des instances sociales qui opèrent un contrôle sur les individus qu'elles rassemblent. Parallèlement au domaine de la transmission symbolique des savoirs, la mine remplit une fonction de socialisation des individus, évalue et juge leurs comportements en fonction de ses propres normes. Les informations recueillies sur la perception des « miniers »⁵⁴, montrent qu'adultes et enfants estiment que les garçons et les filles n'ont pas la même liberté de choix de leur mode de vie et que les comportements des filles doivent être différents de ceux des garçons. Les tâches, rôles et fonctions des garçons et des filles sont spécifiques et

⁵² Dans la perception des communautés, les gravats n'ayant aucune valeur économique la tâche de les déblayer ne peut être valorisée et rétribuée.

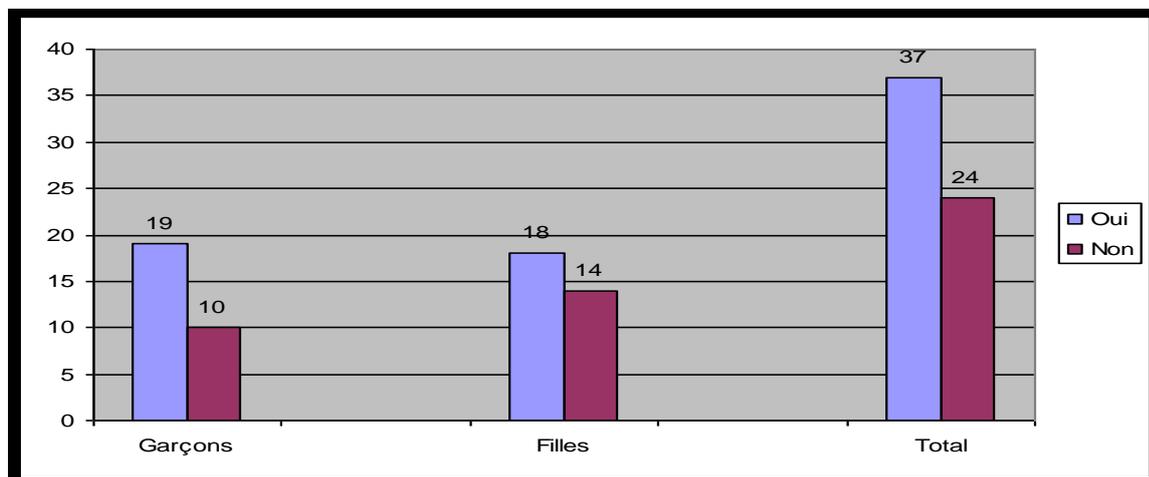
⁵³ Etude de cas : Rôle des femmes africaines dans le transport rural. Banque Mondiale, février 95 – voir aussi Barwell, Document de Synthèse de la Banque Mondiale, 1996

⁵⁴ Sous le vocable « Minier » sont désignées les personnes présentes sur le site : propriétaires de mines et employeurs – enfants et parents travailleurs.

différents. Un employeur dira que « les filles travaillent au dehors et les garçons dans les trous... les femmes ne peuvent pas entrer dans les trous ».

Dans les rapports entre les deux sexes, la forte majorité des parents et des employeurs sont favorables à l'idée d'une domination des garçons sur les filles. Il en est de même chez les enfants qui considèrent que les filles doivent se soumettre aux garçons. Les justificatifs invoqués pour cette règle de supériorité (domination versus soumission) sont divers. Ils résultent de la construction sociale, matérielle et symbolique, des relations de genre dans les communautés étudiées. Parmi les raisons, nous relevons : la différence naturelle (physique) en faveur du garçon, qui serait plus apte à assumer certains travaux, son intelligence, l'ordre social (c'est l'homme qui marie la femme) et religieux (la femme doit soumission à son mari). Le graphique suivant présente la perception qu'ont les enfants travailleurs sur les relations de soumission des filles aux garçons sur les sites aurifères du Burkina Faso. On note qu'il y a presque autant de filles (58,06%) que de garçons (63,33%) qui avalisent cette idée de domination masculine.

Graphique n° 9: Données sexospécifiques sur les rapports de soumission entre filles et des garçons sur les sites aurifères du Burkina Faso



La compétition, qui peut exister entre les filles et les garçons dans le travail, ne remet pas en cause ces rapports de domination. Pour les enfants travailleurs, cette ascendance des garçons sur les filles est liée à la rentabilité des activités et à la division du travail. Pour les garçons, il ne peut y avoir égalité entre les sexes car ils effectuent les travaux les « plus pénibles » et,

qu'en contrepartie de leur autorité sur les filles, ils ont envers elles un devoir de protection⁵⁵.

L'analyse des données recueillies dans les trois pays montre que les enfants travailleurs dans les mines et carrières, perpétuent les rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes. La présence massive des filles, leur implication dans les activités économiques, leur participation aux charges des familles n'entraînent pas une modification sensible de relations traditionnelles de genre. Les espaces de négociation, de confrontation et d'opposition qui se créent sur les sites entre les enfants travailleurs, à travers les relations de proximité, n'ont pas induit une déconstruction des inégalités. Au contraire, ces espaces conduisent à des relations de domination des garçons et de soumission des filles, perpétuant la série d'inégalités injustifiées entre les sexes. Ils marquent l'étendue des contraintes et des souffrances (physiques et morales) que les filles travailleuses dans les mines et carrières doivent endurer.

La lutte contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants doit s'articuler autour de la modification des conduites stéréotypées du vécu des enfants travailleurs, afin d'accroître les capacités des enfants à transformer leur relation entre les sexes vers de nouvelles valeurs d'égalité et de coopération.

⁵⁵ « Devoir de protection » qui se monnaie parfois contre des menus cadeaux et de la « tendresse ».

Conclusion Recommandations

Si aucune société ne saurait se bâtir sur le travail des enfants, notamment les pires formes, elle ne saurait non plus se priver des talents féminins et maintenir les inégalités entre les sexes. Il doit être de la responsabilité de tous de prendre en compte cette réalité. Ainsi, dans la lutte contre le travail des enfants et des pires formes de travail des enfants, il est pressant de généraliser l'analyse selon le genre adoptée par les gouvernements membres des Nations Unies en 1997⁵⁶ et institutionnalisée par l'OIT⁵⁷. Le « genre » doit être reconnu comme une variable qui affecte la réalisation des actions de lutte contre le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants. Le retrait des enfants du travail dans les mines et carrières ne saurait faire l'économie de la situation particulière des filles. Il ne suffit pas de les inclure dans les programmes déjà existants. Il faut structurer les stratégies et adapter les appuis en fonction de leurs contraintes, besoins et attentes spécifiques.

Les principales recommandations, pour renforcer la lutte contre du travail des enfants dans les mines et carrière selon le Genre, issues des ateliers de restitution des études-pays au Burkina Faso, Mali et Togo, sont les suivantes :

- Rendre systématique l'intégration des questions de genre dans l'analyse de la situation. La prise en compte des inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans les milieux d'intervention permet de mieux identifier les besoins sexo-spécifiques qui servent de base à la planification stratégique du projet, de définir des actions spécifiques pour les filles et les garçons en fonction de leur situation pour ne désavantager aucun sexe et d'adopter une budgétisation selon le genre pour une allocation équitable des ressources.
- Associer le ministère en charge des questions de genre, les départements genre des organisations d'employeurs et de travailleurs et les associations féminines dans la formulation des programmes de lutte contre le travail des enfants. Ces institutions qui

⁵⁶ Telle que définie par l'ECOSOC⁵⁶, « Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes (ou des filles) aussi bien que celles des hommes (ou des garçons) dans l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social –, de manière à ce que les femmes et les hommes jouissent des mêmes avantages et que l'inégalité ne persiste pas. La finalité de cette généralisation est d'atteindre l'égalité des genres ».

⁵⁷ Voir Circulaire NO. 564 de l'OIT (1999)

s'investissent dans la lutte contre le travail des filles ont une meilleure connaissance des disparités de genre qui affectent leur retrait du travail, ainsi que de leurs besoins et attentes spécifiques. L'inclusion des enfants travailleurs et leur famille dans les consultations, primordiale à la réussite des actions, doit veiller à la participation active des filles et des mères. La situation sociale de la fille, différente de celle des garçons, a un impact dans les activités de retrait des enfants au travail.

- Communiquer adéquatement sur les difficultés que rencontrent les filles, leurs besoins et leurs attentes ainsi que les préjugés et stéréotypes dont elles sont sujettes. Une mesure importante, visant à l'élimination des pires formes de travail des enfants avec une attention égale pour les filles et les garçons travailleurs, consiste à informer, sensibiliser et mobiliser la société. Dans les actions de lutte contre le travail des enfants, la sensibilisation des communautés sur la problématique des relations de genre permet d'assurer la prise en compte des vulnérabilités tant des filles que des garçons et de déconstruire les représentations qui visent à normaliser les inégalités socioéconomiques entre les filles et les garçons.
- Intensifier les efforts déployés par le BIT pour diffuser de bonnes pratiques de l'approche genre dans la lutte contre le travail des enfants afin de renforcer la visibilité sur le travail des enfants. L'examen de la littérature montre que les questions liées aux inégalités entre les sexes sont peu prises en compte par les auteurs. Le travail des enfants est rarement examiné sous le prisme du genre ; ce qui conduit à perpétuer les inégalités entre les filles et les garçons.
- Prendre en compte les attentes spécifiques des filles et des garçons dans les activités d'insertion visant la réintégration des enfants soustraits du travail pour être scolarisés ou bénéficier de formation qualifiante. Des efforts doivent être fournis pour ne pas répliquer les stéréotypes liés aux emplois féminins/masculins et adopter des mesures « d'action positive » destinées à élargir les opportunités de formation qualifiante pour les filles.
- S'assurer que les programmes générateurs de revenus pour les enfants et leur famille, ne vont pas privilégier les garçons plus que les filles et, permettront à ces dernières, d'être déchargées en partie de leurs tâches de reproduction. De tels programmes doivent porter une attention aux familles monoparentales dirigées par les femmes et où les filles sont particulièrement surchargées.

- Evaluer, selon le genre, les progrès accomplis pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les évaluations sensibles au genre sont indispensables dans les programmes de lutte contre le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants, pour améliorer l'efficacité et l'équité des actions menées et contribuer à la réalisation des objectifs et des engagements en faveur de l'égalité des genres. Sans elles, le risque est grand de ne pas prendre en compte les préoccupations et les besoins spécifiques des filles et des garçons, et de reproduire, ainsi, les inégalités de genre.
- Percevoir la prise en compte du genre comme une opportunité pour le personnel du BIT d'intervenir plus efficacement. La généralisation de l'analyse de genre relève de la responsabilité de tout le personnel, à tous les niveaux, dans tous les domaines⁵⁸.
- Dispenser des formations appropriées sur l'intégration des questions de genre dans les programmes d'action nationaux, à l'ensemble des parties prenantes⁵⁹ à leur exécution.

⁵⁸ Cf. : Guide « Bonnes pratiques: L'intégration du genre dans la lutte contre le travail des enfants »

⁵⁹ Les parties prenantes aux programmes nationaux de lutte contre le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants, sont entre autres : le personnel d'exécution, les administrations intéressés, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les dirigeants politiques nationaux et locaux, les parlementaires, les autorités judiciaires, les organisations de la société civile.

BIBLIOGRAPHIE

- Accélérer l'action contre le travail des enfants. Genève, BIT. mai 2008
- Aude CADIOU. Le travail des enfants, Nantes. juin 2002.
- BAZZI-VEIL, Laetitia, KAMBOU, Sié. Etude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères en Côte d'Ivoire. Abidjan, 2002.
- BLUNCH, N-H., VERNER, D. Revisiting the link between poverty and child labor: the Ghanaian experience. World Bank. October, 2000.
- BOURSIN, Frédérique. Travail et trafic des enfants versus scolarisation. 2002.
- Briser le cercle vicieux de la pauvreté rural : sortir les filles et les garçons du travail et les faire aller à l'école. BIT-FAO, 2010, Document d'orientation n°7.
- CIGNO, A., ROSATI, F and TZANNATOS, Z. Child Labor Handbook. 2002.
- Combattre le travail des enfants: traduire l'engagement en action. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Genève: OIT, 2012.
- DIALLO, Yacouba. Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV, Bordeaux, Document de travail, N° 55.
- DIAKITE, B. Etude sur les questions de genre, le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières : le cas du Mali. BIT, 2009.
- DUQUE & PASTRANA. Children and youth in the labour process in Africa. CODESTRIA, 2009.
- Egalité des sexes et travail des enfants : outils pédagogiques pour éducateurs. BIT, Genève, 2004.
- Enquête Démographique de santé IV (EDS IV), 2006. 3.
- Enquête démographique et de santé. Lomé, DGSCN et Macro international Inc., 1998
- Etude sur le travail des filles dans les sites aurifères de Komabangou et Mbanga, Niger, IPEC/BIT, 2006,
- Eradiquer les pires formes de travail des enfants, Guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT. IPEC/BIT, 2002,
- Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour. OIT, Genève. 2002.

- Girls in Mining and Quarrying in Ghana. IPEC/ILO & Centre for Social Policy Studies, University of Ghana, Accra, 2006.
- Girls in mining: Research findings from Ghana, Niger, Peru and the United Republic of Tanzania. Bureau for Gender Equality & International Programme on the Elimination of Child Labour, OIT, 2007.
- HASPELS Nelien et SURIYASARN Busakorn. La promotion de l'égalité des sexes dans la lutte contre le travail et la traite des enfants: Un guide pratique pour les organisations. Genève, BIT. Septembre 2005.
- Investir dans chaque enfant. Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants. Genève, BIT. 2012.
- KOULIBALY, M. Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire. Revue d'économie politique, mai - juin 1997, N°107.
- KOULIBALY, M. Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire, Revue d'économie politique, mai-juin. 1997.
- LACHAUD, Jean-Pierre. Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique : Un réexamen appliqué au Burkina Faso. 2004
- LACHAUD, Jean-Pierre. Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne : analyse comparative. Document de travail no. 11.
- LACHAUD, J.-P. Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso. Revue Tiers Monde, T.XL, 1999.
- Les bonnes pratiques émergentes de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les communautés de producteurs de cacao d'Afrique de l'ouest. CSAO/OCDE, 2011.
- Les déterminants du travail et de la scolarisation des enfants: les enseignements des enquêtes biographiques du Burkina Faso et du Mali. BIT Genève. Juin 2007.
- Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne. Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 1996, Bordeaux, Série de recherche.
- MANIER, B. Le travail des enfants dans le monde, Repères, La Découverte, n° 265. 1999.
- Pas à pas vers l'identification des formes dangereuses de travail des enfants - kit de référence. Genève, BIT. 2006.
- Questionnaire des indicateurs de base du bien-être. Lomé, DGSCN, 2006,

- Un avenir sans travail des enfants. BIT, Genève. 2002.
- Rapport du recensement des bénéficiaires potentiels du projet «Lutte contre le travail des enfants à travers l'éducation. Lomé, DGSCN, 2008,
- Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali. République du Mali et BIT/IPEC, 2007.
- SANGARE, N, COMPAORE J.R, SALOUKA, B. P. Etude sur les questions de genre, le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières : le cas du Burkina Faso. BIT, Juillet 2009
- Sécurité Alimentaire du Cercle de KENIEBA. Présidence de la république du Mali/ USAID, 2011.
- SCOTT. J.W. Genre : une catégorie utile d'analyse historique. Les cahiers du GRIF, 1988, N°37-38, p.125-153.
- Social Protection - Discussion Paper, 2006, World Bank, Washington, D.C.
- Suivi de la situation des enfants et des femmes : Enquête par grappe à indicateurs multiples. Lomé, DGSC/UNICEF, 2006.
- SONGHAI, E. Etude sur les questions de genre, le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières : le cas du Togo. BIT, Juillet 2009
- VISSEHO Adjiwanou. Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants au Togo. Juillet 2005

Sites internet

- Alimentation, agriculture et travail décent, page sur le travail des enfants. Disponible sur le site : http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/fr/?no_cache=1
- Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labor. OIT, Genève, 2002. Disponible sur le site : http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_742/lang--en/index.htm
- Enfants dans les travaux dangereux: Ce que nous savons, ce que nous devons faire. BIT, Genève, 2011. Disponible sur le site : www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=17095
- Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture. Genève, OIT, 2005. Disponible sur le site : <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct>

- Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l’agriculture. Disponible sur le site : <http://www.ilo.org/ipec/programme/lang-fr/index.htm>
- Prévention du travail des enfants dans l’agriculture. Guide pratique pour les animateurs des Ecoles pratiques d’agriculture et d’apprentissage à la vie pour les jeunes. Rome, FAO, 2010. Disponible sur le site : <http://www.fao.org/docrep/013/i1897e/i1897e.pdf>
- Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice. Genève, OIT, 2006. Disponible sur le site : http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2006/106B09_457_engl.pdf
- Travail des enfants dans l’agriculture. Disponible sur le site : <http://www.ilo.org/ipec/programme/lang-fr/index.htm>
- Understanding Children’s Work (UCW). Disponible sur le site : <http://www.ucw-project.org>